

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

De la Baronnie à Blagnac Constellation

Le bétail et la santé publique

Hommage au Général Compans

Robert Rabary

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°35 (Mai 2008)

Palmiro

De la baronnie à Blagnac Constellation

Tout au long de son histoire, Blagnac est le centre de gravitation d'une nébuleuse de cités au Nord-Ouest de Toulouse. La localité blagnacaise exerce son rayonnement sur un environnement proche même si les communes « associées » ne sont pas toujours les mêmes.

Dès 1307 le village de Saint-Pierre de Blagnac est le siège d'une importante baronnie et ce, jusqu'à l'époque révolutionnaire ; puis la localité devient chef-lieu d'un canton rural jusqu'en 1800. Blagnac retrouve son titre après un siècle d'atonie en 1997 et actuellement Blagnac est au centre d'une association de villes « Blagnac Constellation ».

L'administration de ces territoires passe du domaine du Baron sous l'Ancien Régime au domaine public avec le suffrage populaire qui va s'exprimer dès la Révolution.

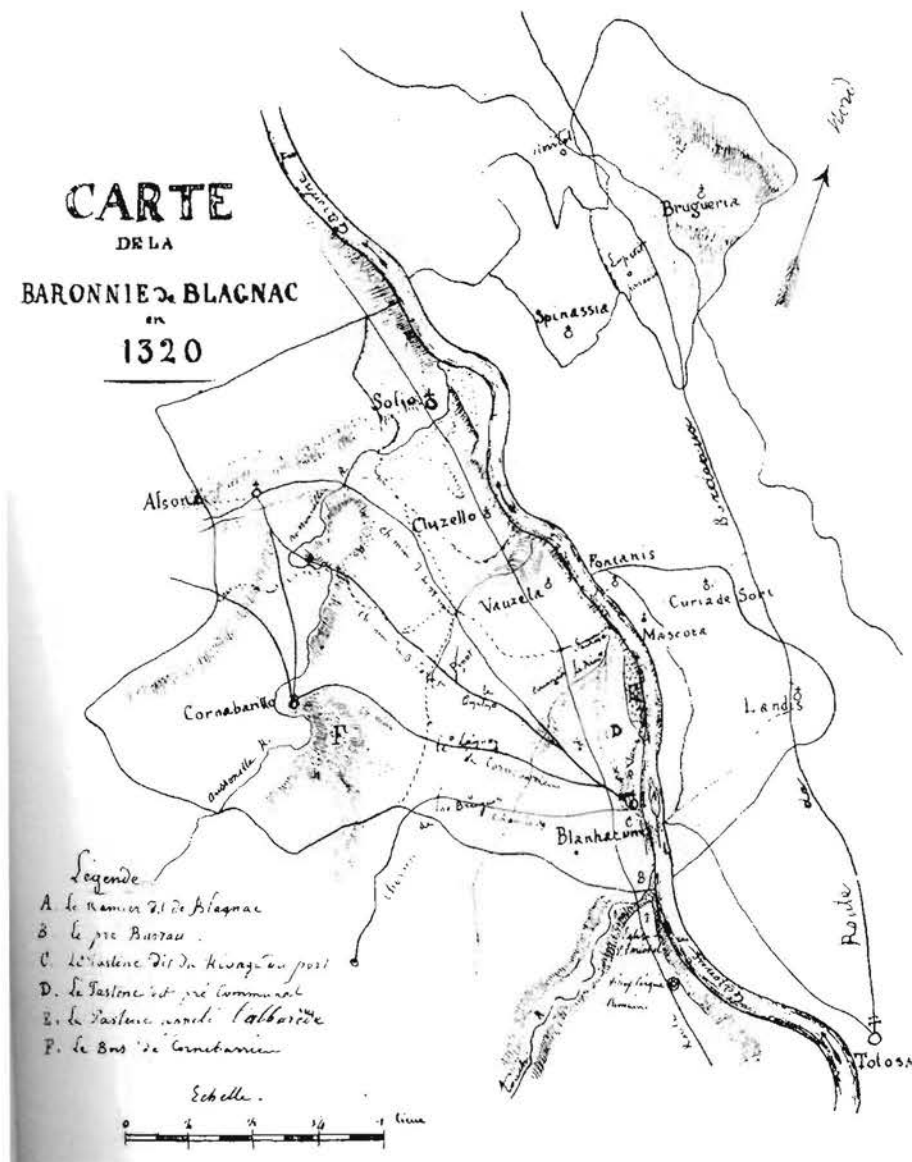
Les personnages qui dirigent, administrent, gèrent Blagnac et ses villes associées siègent selon les époques dans des bâtiments prestigieux ou plus modestes .

Leur autonomie est plus ou moins importante selon le niveau de centralisation de l'Etat et si Blagnac veut rester le « centre » c'est parfois en défendant âprement son titre face à la concurrence des autres cités qui le lui disputent.

De 1307 à 1789 Blagnac est le chef-lieu d'une importante Baronnie

Après avoir fait partie du domaine privé de la famille des Raymond, Comtes de Toulouse, puis du domaine particulier de Saint-Sernin où le clergé fonde plus tard un prieuré, le village de Saint-Pierre de Blagnac est donné à Géraud Balène, surintendant des finances de la Sénéchaussée de Toulouse, puis vers 1383 à la famille Devoisins (Géraud Devoisins, baron d'Arques s'intitule Seigneur de Blagnac, Bruguières et autres lieux...)

La Baronnie s'étend au Nord de Toulouse sur un nombre important de localités situées sur les rives de la Garonne et au-delà : Blagnac, Cornebarrieu, Aussonne, Beauzelle, Cluzel, Seilh, Lespinasse, Novital-Viguerie (partagée entre Lespinasse et Saint Jory à la Révolution), Bruguières, Fontanes, Lalande, Lacourtenourt... (1411)



Au XVI^e siècle Pierre Devoisins fait un dénombrement de sa Baronnie ; il se déclare Baron et seigneur des localités citées ci-dessus et il dit « posséder outre la douzième partie de la baronnie de Lanta, Saint-Anatoly, Valesvilles, Saint-Pierre de Lages, Sainte-Mailhois, Saint-Sernin de Sévissac, Saint-Andrieu, Sainte-Foy et Dases; il tient aussi le lieu de Préserville et la moitié des lieux de Mourvilles-Hautes.. ». Mais à la fin du XVI^e siècle la maison Devoisins est en décadence et la baronnie se démembre, Aussonne et Cornebarrieu sont séparés et reviennent à chacun des fils Devoisins; puis les paroisses passent ensuite à des mains étrangères :

- Beauzelle et Seilh avec Lespinasse,
- Lacourtenourt, Petit Paradis et Novital sont vendues à Pierre de Bernuy, célèbre pastellier toulousain, pour 46 sous en 1544...!

La baronnie s'étend sur le cours de la rivière Garonne et possède des pesquiers (sources captées) ; sur le fleuve sont installés de nombreux moulins flottants car les villages sont riches d'une activité agricole importante basée sur les céréales ; il n'y a point de bois (sauf celui de Cornebarrieu), quelques forêts et terres incultes ou « hermes » ; un bac devait exister sur la Garonne à Blagnac, depuis que ce fleuve, déplaçant son lit, avait transporté une partie du territoire sur la rive droite.

Géraud Balène fait édifier un château baronnial situé au Sud-Est de Blagnac, en dehors des fossés, sur la roche à pic qui domine la Garonne.

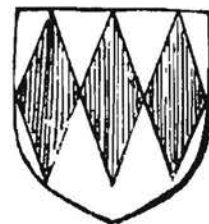
Le Baron « a dépensé près de mille livres tournois d'argent en constructions diverses pour sa résidence, telles que maisons à plusieurs étages, tours ornées et construites noblement, avec de grandes clôtures de mur, des prisons et des tinals (cuves) ».

Un inventaire nous apprend que le château a « pâtus et establerie » pour l'élevage, qu'il est à « haut étage » avec galerie, qu'on y entre par une porte à pont-levis flanquée de deux grosses tours.

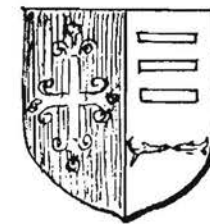
La cuisine et ses dépendances sont au rez-de-chaussée ainsi que le logement des domestiques, les greniers et une chapelle.

Le premier étage se compose de la galerie sous laquelle est le chai, d'une grande salle de réception et les appartements particuliers du Baron donnent sur la rivière.

Il ne reste rien sur l'emplacement du vieux château, celui-ci fut



Escusson
de Nicolas.



Escusson de la
Communauté de Blagnac.



NICOLAS DEVOISINS Baron de Blagnac.
Capitoul de Toulouse en 1503 1504.
tiré des annales de l'hôtel de ville.

détruit semble-t-il pendant les guerres de religion et en 1674 un nouveau château fut édifié sur les lieux du couvent actuel par Jean Daldiguiet.

Ce sont les Officiers du Baron et Seigneur de Blagnac qui sont chargés de faire respecter ses droits et privilèges : le Juge et le Procureur juridictionnel ou fiscal ont en charge de rendre la justice et de faire rentrer les impôts dans les caisses du château.

À l'époque de Géraud de Balène le Seigneur est en possession de la haute et basse juridiction, pleine et absolue domi-nation dans les villages de sa châteltenie : son pouvoir est tout puissant sur ses vassaux et sur les habitants de la Baronnie et il ne doit rendre des comptes qu'au Roi.

D'après une enquête faite sur ordre de Philippe V, roi de France qui voulait réformer les abus de l'administration des domaines de la couronne en 1321:

« la châteltenie rapporte 593 livres 18 sols 5 deniers 2 oboles pour les maisons, patus pesquiers, prés servitudes (obligations) d'apporter les bois et les bleds, droits de messiers (gardiens de récoltes, garde-champêtre), albergues (tributs annuels), portions de bleds et pastels, de vins et autres choses dans les terres, prés et vignes excroissant... juridiction haute et basse ».

Nous savons par exemple que Balène retirait de Cornebarrieu du seigle et des agriers, du bois, qu'il possédait une forge et un four banal que les paysans devaient utiliser en payant une redevance au Baron et qu'il en était à peu près ainsi des autres villages ; que *« chaque laboureur devait un quarton moitié bled, moitié avoine par paire lorsqu'il laboure avec des boeufs et 3 éminées (moitié froment, moitié avoine) lorsqu'il laboure avec d'autres animaux..., le brassier doit comme « bladade » une éminée moitié avoine moitié froment ».*

Les Bayles ou habitants notables et les Consuls (magistrats municipaux) prêtent serment au Baron mais les sergents du Roi font respecter la police dans toute la baronnie.

L'histoire raconte quelques abus dans l'exercice de l'autorité du Baron :

Le Vendredi 23 mars dernier 1553, heure de minuit, un nommé Jean Devoisins seigneur de Blagnac, détenteur et usurpateur de la plus grande partie des biens du prieuré de Lespinasse donnés par nos prédessesseurs roys audit

ordre pour prier Dieu our leurs âmes, accompagné de plusieurs gens armés et embastonnés de harnois invasibles entra par force et violence en la closture desdites religieuses ou ils avaient fait plusieurs grands scandales, forces et violences, desrobé, pillé ce qu'ils auraient trouvé dans ledit prieuré et qui pis est, prins et mené où bon leur aurait semblé, par force et par violence, les serviteurs desdites religieuses, les faisant rançonner et commis plusieurs autres forces et violences en manière que les anciennes religieuses dudit prieuré furent contraintes de se retirer et de fuir et les autres de s'enfermer dans l'église. »

Jean Devoisins déclare que *« les serviteurs des religieuses se permettaient souvent de violenter et de maltraiter ses vassaux et ses vassales, lorsqu'ils en rencontraient aux alentours de la clôtüre du monastère. Qu'ils se portaient quelque fois sur eux à des actes de luxure et de lubricité et qu'ils avaient récemment battu et violé une femme qui ramassait des branches mortes dans un bois..... »*

La société d'Ancien Régime et avec elle la hiérarchie entre privilégiés et roturiers va s'affaiblir avec la Révolution ; la Baronnie de Blagnac ainsi que le Royaume vont être remplacés par des organisations territoriales et politiques nouvelles qui vont se mettre en place dès 1789.

De 1789 à 1800 Blagnac devient chef-lieu de Canton sous la Révolution

Le décret du 22 Décembre 1789 crée 83 départements (chacun comprenant un certain nombre de districts) et des communes sur les circonscriptions anciennes locales mais pour remédier à l'émiettement consi-dérable qui en résulte, les communes sont regroupées en cantons, les districts comprenant plusieurs cantons.

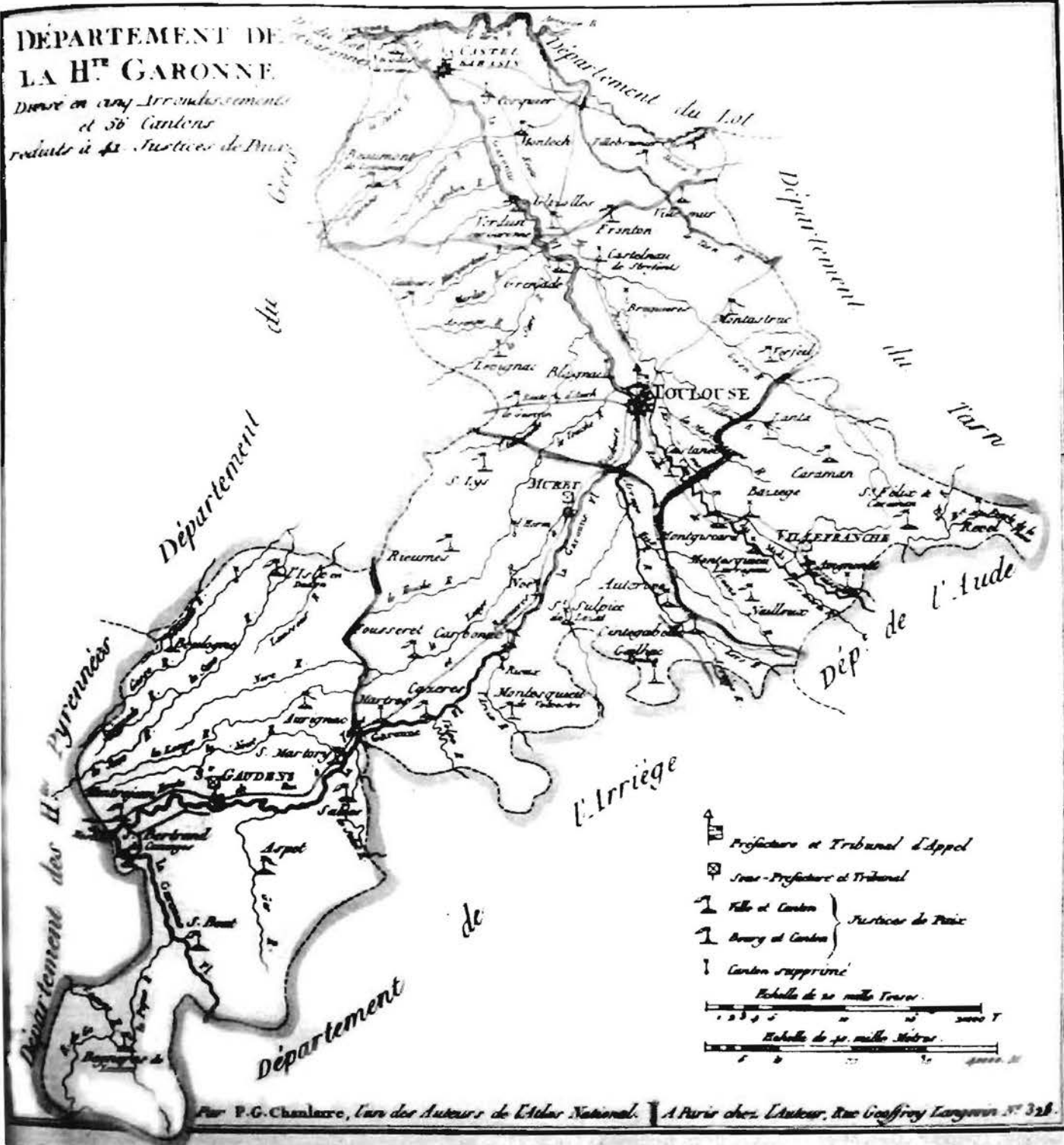
Le département de la Haute-Garonne est créé le 6 Mars 1790, le district de Toulouse est divisé en 10 Cantons.

Le 5 décembre 1790 Blagnac envoie une pétition à Toulouse expliquant que le village possède deux églises pour mieux satisfaire à la tenue des assemblées municipales et cantonales : le canton est créé et Blagnac est nommé chef-lieu du canton VIII par décret de l'Assemblée Nationale du 23 Janvier 1790.

Le canton comprend les communes de Blagnac (1202 habitants), Colomiers (1110 habitants), Cornebarrieu (741 habitants), Aussonne (547

DÉPARTEMENT DE LA H^{TE} GARONNE

Divisé en cinq Arrondissements
et 56 Cantons
réduits à 42 Justices de Paix



habitants), Seillac ou Seille dont le nom deviendra Seilh sous la Convention : 1793 (273 habitants), Beauzelle (212 habitants).

La population totale est de 4085 habitants.

Saint-Martin-du-Touch, d'abord associé au canton de Blagnac, est réuni à Toulouse en février 1790 : le canton de Blagnac ne comprend plus que 5 municipalités.

La Constitution de 1791 déclare électives toutes les fonctions publiques.

On ne trouve pas, dans les diverses circonscriptions, de représentants du gouvernement ni même le plus souvent d'administrateur élu : ce sont des assemblées qui assument la gestion des affaires et qui élisent leurs agents d'exécution, responsables devant elles.

Les élections se font au suffrage censitaire: le droit de vote étant réservé à ceux qui paient un impôt ou cens.

Le canton de Blagnac compte 109 citoyens actifs ayant le droit de voter à Aussonne, 43 à Beauzelle, 283 à Blagnac, 115 à Cornebarrieu, 183 à Colomiers et 33 à Seilh, ils doivent élire 8 électeurs.

L'ambiance est houleuse lors des élections:

« ...Le curé fut ignominieusement chassé de l'Assemblée par ceux là ainsi que le curé d'Aussonne... »

La présidence du canton revient à un Blagnacais: Marie-Joseph-André Cabissol.

François Cantayre : agent municipal de Blagnac est nommé commissaire provisoire du directoire exécutif (nommé par l'Administration du District).

Ensuite chaque village a son représentant :

le citoyen Dubois pour Aussonne,

Dominique Salère pour Beauzelle,

Pierre Meilhon pour Cornebarrieu,

Jean Capdasé pour Seilh.

Il semble que Colomiers et Saint-Martin-du-Touch n'aient pas participé au scrutin.

Ces agents seront remplacés en l'An IV par des citoyens désignés par le pouvoir qui reproche aux élus du canton que *« la plupart des fêtes nationales n'ont point été célébrées...que les lois ne sont pas publiées, que la*

Garde Nationale ni la colonne mobile ne sont pas organisées, que les agents des adjoints municipaux ont protégé...les prêtres réfractaires.. »

Ils sont provisoirement remplacés par les citoyens ci-après:

Marquès de Cornebarrieu remplace Cabissol comme président,

Jean Tirul remplace Cantayre,

Bégué remplace Meilhon à Cornebarrieu,

G. Salères remplace Dominique Salères à Beauzelle,

Peyronnet remplace Capdasé à Seilh,

Salut remplace Dubois à Aussonne.

Un officier public de Colomiers est commis d'office le 6 frimaire an IV.

Le dernier président est un Seilhois nommé Guillaume Migéar en 1799.

Les réunions de l'assemblée cantonale se font *« dans l'édifice servant à l'exercice du culte catholique »*.

Une réorganisation de la justice est opérée: dans chaque canton est élu un juge de paix : abus de pouvoir de la part des Blagnacais qui nient la démocratie naissante?

Cette élection ne se déroule pas dans les meilleures conditions ; voilà comment on en vient aux violences physiques lors de l'élection du juge de paix.

« On commença à procéder à l'élection du juge de paix que les citoyens de Blagnac et leurs enfants, commencèrent à développer leur infâme projet, les menaçant avec des bâtons et des épées et des fleurets prêts à fondre sur eux....

Non, non, non, dirent-ils, votera qui nous plaira... le premier qui bougera et s'opposera à notre avis sera jeté dans l'eau....

Le lendemain eux seuls procèdent à leur gré à la nomination du juge de paix, malgré la défense qui leur avait été faite par le district et étaient assurés alors avoir le juge qui leur avait prodigué tant de largesses.... »

C'est ainsi qu'Ambroise Dutrey est élu juge de paix à Blagnac ; il est assisté d'un greffier : Jean Baptiste Dupré ; la justice de paix s'installe dans la maison Bastide, puis la multiplication des affaires exige un local d'une certaine étendue : *« le ci-devant presbytère de cette commune ... paraît plus convenable »* 10 Brumaire an IV.

L'administration du département fait savoir en 1791 ce qui suit :

« Dans votre district, hors de Toulouse, il faut une prison tout au moins dans chaque municipalité chef-lieu de canton... pour l'exécution des jugements de la police... correctionnelle du canton. » Blagnac a donc une prison.

Le 19 Ventôse an II le juge de paix Dutrey, dénoncé par le comité de surveillance de la société populaire de Blagnac est arrêté, conduit et détenu dans la maison de justice du tribunal criminel à Toulouse, soupçonné de manoeuvre contre-révolutionnaire.

Il est « *accusé de s'être opposé à l'affiliation de la société populaire de Blagnac à celle de Toulouse et menace de se retirer si on y recevait des commissaires des autres sociétés* ».

Lors de l'interrogatoire, il est mentionné « *que ses domestiques ni aucune des personnes qui sont très liés n'ont jamais tenu des propos contraires au nouveau régime, qu'il ne l'aurait point souffert...* »

Le 15 Fructidor de l'an V (septembre 1797) le citoyen Ambroise Dutrey, juge de paix depuis l'établissement de la justice de Paix, a demandé à prêter serment entre les mains du président de l'Administration Cantonale « *de la haine à la royauté, à l'anarchie et de l'attachement à la Constitution de l'An III* » !

L'administration cantonale a en charge des domaines très divers mais les intérêts sont communs à toutes les communes du canton.

Sur le plan militaire, les élus doivent mettre sur pied la Garde Nationale et payer les frais d'entretien.

C'est au niveau du chef-lieu de canton de Blagnac que l'on réunit la colonne mobile de la Garde Nationale qui partit rejoindre les Républicains pour lutter contre l'insurrection royaliste concentrée à Fonsorbes puis déplacée à Blagnac où les Royalistes envahirent la maison de Tirul et se rendirent en grand nombre à la mairie où se trouvait la justice de paix...où tout fut saccagé, détruit et c'est bien dommage car il reste très peu d'archives d'avant la Révolution !

L'administration se doit de mettre en œuvre le partage des biens communaux, la levée de la contribution foncière et personnelle (nouveaux impôts répartis selon la fortune de chacun et non plus payés seulement par le Tiers État) et la création des écoles primaires ; les réparations des chemins, la date des vendanges, l'entretien du « *temple de la raison* », les frais de fêtes décadaires et publiques, la police générale et plus particulièrement la lutte contre le vagabondage... font partie du fonctionnement de chaque canton.

Le 15 frimaire An IV des arrêtés du comité de salut public font con-

naître au canton les premières réquisitions économiques (foin...), les subventions de guerre (colonne mobile), le dénombrement des chevaux, juments.

La commune de Colomiers entre en résistance bientôt suivie de Cornebarrieu et Aussonne.

Dès Septembre 1790 la municipalité de Colomiers demande que le siège du canton de Blagnac soit transféré à Colomiers.

Délibération prise par le conseil général de la commune de Colomiers le 18 Novembre 1790 :

« *Blagnac, désigné chef-lieu de Canton n'est distant de Toulouse que d'environ 1/2 lieue, n'ayant aucun aboutissant, étant recoignée et bordant la Garonne que d'ailleurs le chemin de Colomiers qui conduit à Blagnac est impraticable étant dangereux dans l'hiver qu'un cheval et son cavalier ne s'engloutissent dans les trous et fonrières qui s'y remontrent, Blagnac étant d'ailleurs un endroit très enfoncé... afin d'obtenir le changement de canton et de le transférer de Blagnac à Colomiers qui est un lieu à ciel ouvert distant de Toulouse de une lieue et demi, très vantée et située sur la grande route de Toulouse à Bayonne, ce qui serait une très grande commodité pour les communes voisines qui composeraient le canton* »....

Contentieux : à Messieurs les administrateurs composant le directoire du district de Toulouse, département de la Haute-Garonne, formation du canton de Blagnac.

« *Les trois communes qui veulent se désunir du canton accusent les Blagnacais « de propos séditions, de menaces et luttés violentes que celles-ci eurent à essuyer de la part des habitants de Blagnac lors des premiers rassemblements dans ce chef lieu de canton... de la cabale que Blagnac avait formé pour nommer tous les électeurs de la commune... que les maisons d'éloignement, le mauvais état des chemins persistant encore, que le souvenir des mauvais procédés aigris toujours les trois communes excorporées au point qu'il a rendu inutiles toutes tentatives que notre administration a employées pour leur en faire perdre le souvenir, lesquelles persistent de plus fort dans leur refus de se rendre à Blagnac.*»

Les Blagnacais font-ils amende honorable après avoir nié la démocratie naissante ?

Lettre du 6 Juin 1792 du Procureur de la commune de Blagnac, chef-lieu de canton :

« ..Nous vous y invitons de toutes nos forces, en terminant toute animosité, réciproquement vous trouverez en nous fidélité, union, amitié, paisibilité et tranquillité, voilà nos vœux auxquels nous vous invitons de réunir les vôtres, soyez persuadés de toute leur sincérité...

Le 4 Mars 1792 ni Colomiers ni Cornebarrieu ne se présentent à une réunion cantonale sur la création d'un atelier de charité.

Le 30 Mai 1792 a lieu une assemblée du conseil général de Blagnac pour l'organisation de la Garde Nationale avec les municipalités d'Aussonne, de Seilh, Beauzelle qui ont obéi mais non comparution de Colomiers et Cornebarrieu.

Mais l'Assemblée Nationale juge prudent de ne retenir aucune réclamation de rectification

Qu'en pensent messieurs les administrateurs du directoire du district de Toulouse en 1792 ?

« Les motifs de ces trois municipalités (Colomiers, Cornebarrieu et Aussonne) pour se désunir du Canton... ne peuvent dériver que de la jalousie de ce que Blagnac a été déclarée chef-lieu de canton ».

Lorsqu'en l'an IV la Convention supprime les municipalités de moins de 5000 habitants et remplace les administrations municipales par une administration cantonale, Colomiers a obtenu gain de cause et ne fait plus partie du canton de Blagnac.

En 1800, par le pouvoir central de Bonaparte, un préfet est nommé à la tête de chaque département assisté d'un conseil général dont les membres sont également nommés ; dans chaque arrondissement il y a un sous-préfet aidé par un conseil d'arrondissement.

Sous le Consulat, le canton comprend 5 municipalités et 2975 habitants, il fait partie du deuxième arrondissement de Toulouse qui compte 12 cantons.

Les préfets nomment les fonctionnaires du département et désignent les maires.

La loi du 28 pluviôse an VIII réduit le nombre de districts dont elle a changé le nom en arrondissements plus grands et plus adaptés à leur dimension européenne.

Le groupement des communes de la Haute-Garonne enlève aux cantons toute importance administrative. Ils ne gardent plus que leur qualité de circonscriptions judiciaires.

Dans certains arrondissements du département ils sont jugés trop nombreux pour donner une étendue convenable aux justices de Paix. Il était nécessaire d'en diminuer le nombre (8 pluviôse an IX).

Les Consuls, le 17 ventôse an VIII (8 Mars 1800), décrètent la suppression de certains cantons dont celui de Blagnac qui passe sous l'administration toulousaine.

En l'an X Aussonne et Seilh passent dans le canton de Grenade.

De 1800 à 1997, Blagnac est sous l'emprise de Toulouse

C'est dans le canton de Toulouse Ouest et dans la 10^e justice de Paix que se situe désormais la municipalité blagnacaise.

Huit municipalités dont Blagnac, font partie du 4^e arrondissement de Toulouse qui regroupe, en plus des sections toulousaines, les communes de la rive gauche de la Garonne : Blagnac, Colomiers, Portet, Cugnaux, Cornebarrieu, Tournefeuille, Mondonville, Beauzelle.

Blagnac n'a plus sa place de chef-lieu mais la municipalité n'entend pas se faire ravir son titre en cas de reconstitution d'une nouvelle division administrative !

En 1844 le préfet de la Haute-Garonne, à l'initiative de Colomiers, tente un remaniement de canton ; cela va donner lieu à des échanges plutôt méfiants et discourtois entre les deux municipalités pour l'obtention du titre de chef-lieu de canton.

Pétition des habitants de Colomiers (10 novembre 1844)

Le Maire, conseillers municipaux et principaux habitants de la commune de Colomiers à M. le Préfet.

« ...mais l'accroissement de la population fait ressortir tous les jours de plus en plus la nécessité de l'augmentation des juridictions paternelles et la formation de nouveaux cantons...

La position de la commune de Colomiers est des plus heureuses et des plus propres à former un chef-lieu de canton, autour d'elle rayonnent à des petites distances onze communes formant une population de 9326 habitants.. d'après notre demande ce canton se composerait des communes de Colomiers, Beauzelle,

Blagnac, Cornebarrieu, Cugnaux, Portet, Tournefeuille... leur distance serait moindre pour la majeure partie pour arriver au nouveau chef-lieu de Canton... demande à soumettre aux délibérations du conseil général du département afin qu'il exprime le vœu formel de l'établissement du chef-lieu de Canton dans la commune de Colomiers ».

Registre des délibérations du conseil de la commune de Blagnac, séance du 9 février 1845 (Maire: Mr Miquel)

« Monsieur le Maire dit qu'il a appris que la commune de Lévignac, dépendante du canton de Lèguevin et celle de Colomiers, faisant partie du canton de Toulouse-Ouest ont d'un commun accord et simultanément adressé au gouvernement une demande tendante à obtenir leur érection en chef-lieu de canton.

Qu'en conséquence et au cas que le gouvernement autorise l'érection d'un nouveau canton, Monsieur le Maire serait d'avis de demander que le chef-lieu en fut établi à Blagnac; comme étant, cette commune, beaucoup plus riche, plus populeuse et plus au centre des communes circonvoisines que celle de Colomiers, et comme d'ailleurs Blagnac ayant joui autrefois de ce titre. C'est pourquoi il invite l'assemblée à donner son avis sur l'objet de sa proposition... »

Les conseils municipaux de toutes les communes sont appelés à se prononcer sur l'opportunité du projet ...

Les conseillers municipaux de Blagnac déclarent :

«... mais nous n'avons pas moins la conviction et il est impossible de penser différemment que si la question leur eut été posée : laquelle des deux communes de Colomiers ou de Blagnac convient le mieux à vos besoins pour être érigée en chef-lieu de canton ?

Toutes auraient été unanimes pour Blagnac parce que, dans leur relation avec Toulouse, elles abrègent les distances en passant par Blagnac...

Que dès lors et par la seule force des choses un remaniement de cantons dans l'arrondissement toulousain deviendra indispensable sous tous les rapports.

D'après ce motif, le conseil municipal renforcé des plus imposés de Blagnac est d'avis unanime et conclut à ce que les choses restent dans l'état actuel, sous toute réserve au profit de la commune de Blagnac, pour les faire valoir lors que le moment opportun arrivera, de demander qu'elle soit rétablie dans le titre de chef-lieu de canton. »

On reste vigilant ...

Registre des délibérations du conseil de la commune de Blagnac, séance du 2 novembre 1845 : le maire M.Miquel

« Le 14 octobre dernier, m'étant trouvé à Toulouse, je lus un avis affiché portant qu'en exécution d'un arrêté de M. le Préfet, M. Amilhou était nommé commissaire pour faire une enquête de commodo et incommodo qui eut lieu le 20 du dit mois d'octobre et qui avait pour but d'ériger la commune de Colomiers en chef-lieu de canton. Je fus, on ne peut plus, étonné de voir que cette publication se bornât dans l'enceinte de Toulouse, qui se trouvait sans intérêt pour la question et qu'on laissa dans l'ignorance les communes rurales qui ont un intérêt si opposé et qui, avec celle de Colomiers sont du ressort de Toulouse... Quoique n'ayant reçu aucune information officielle, je crus à propos de dresser moi-même et de présenter le jour de l'enquête à M. le Commissaire enquêteur, un mémoire contenant les observations et un résumé des faits que la commune de Blagnac se trouve dans le cas d'invoquer pour obtenir son érection en chef-lieu de canton...

L'Assemblée émet le vœu que la commune soit érigée en chef-lieu de canton et dans le cas qu'elle ne puisse pas l'obtenir, que les choses restent dans l'état actuel qui n'offre aucun inconvénient... »

19 Mars 1846 : Convocation du conseil municipal, renforcé des plus imposés de la commune, a effet de donner son avis sur une demande de la commune de Colomiers tendant à être érigée en chef-lieu de canton, auquel devrait être annexée la commune de Blagnac :

« ..Elle voudrait de plus que la commune de Blagnac fut attachée à son char malgré la suprématie qu'elle a eu sur elle jusqu'ici et qui ne fait qu'augmenter de jour en jour ; voilà ce que le conseil municipal renforcé de Blagnac va démontrer de la manière la plus évidente...

Blagnac parle de « prétention aussi monstrueuse » et défend sa position de chef-lieu car « sa population infiniment supérieure de celle de Colomiers, l'industrie agricole et commerciale de ses habitants qui font affluer vers elle les relations environnantes, la position sur le fleuve de la Garonne, la facilité de communications si directes avec la ville de Toulouse au moyen du pont, qui vient d'être construit; les communes de Mondonville, Aussonne, Cornebarrieu, Les Tricheries, Seilh, Beauzelle, sans excepter Colomiers ...toutes ces communes, disons- nous qui ne font qu'un réseau dont Blagnac est l'avant-garde, qui forment une circonscription admirablement agglomérée et distancée et qui ne peuvent arriver à Toulouse sans passer sur le corps à celle de Blagnac :

tous ces motifs ne sont-ils pas suffisants qui militent victorieusement pour lui faire obtenir d'être rétablie dans le titre de chef-lieu de canton qu'elle a possédé... tandis que la commune de Colomiers n'a d'autre titre pour arriver au but de sa convoitise, que son isolement, son intérêt de clocher et le désir de dépouiller la commune de Léguevin...»

La délibération des conseils municipaux de toutes les communes appelées à se prononcer sur l'opportunité du projet le rejettent mettant en avant les difficultés de communication avec Colomiers ; ils souhaitent comme Cornebarrieu le « ... maintien du chef-lieu à Toulouse car Toulouse est un foyer de Lumières, le lieu des conseils éclairés de leurs droits attaqués ou méconnus... proximité de Toulouse... qu'elle ne doit jamais en être séparée.»

La demande est rejetée par le Préfet le 4 Août 1846.

Un remaniement de canton a lieu seulement en 1973 : preuve que l'agglomération toulousaine ne s'accroît pas beaucoup pendant cette période et le canton de Toulouse-ouest devient le canton de Toulouse XIII.

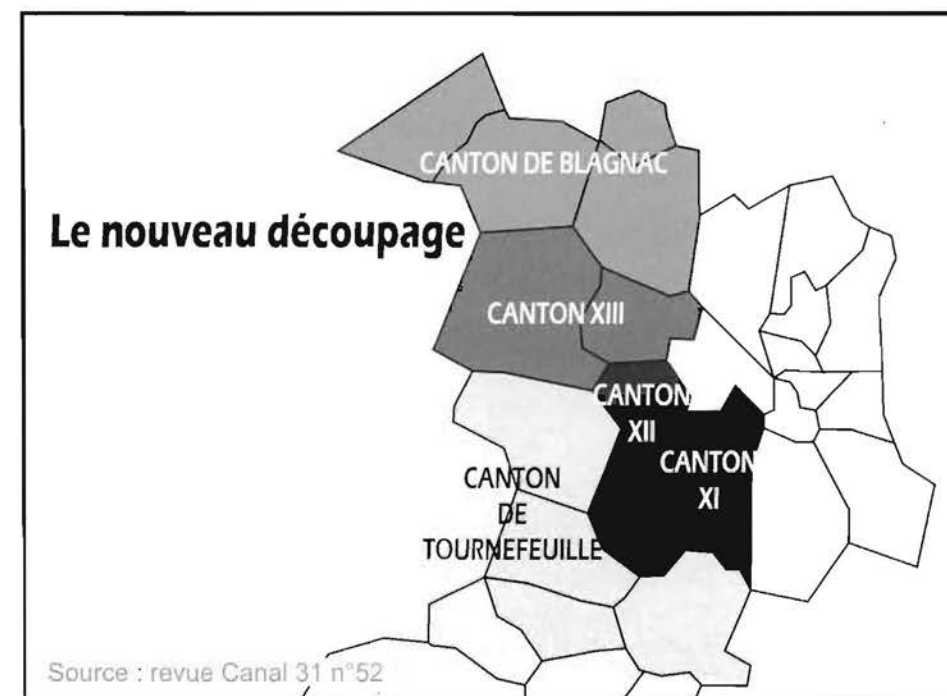
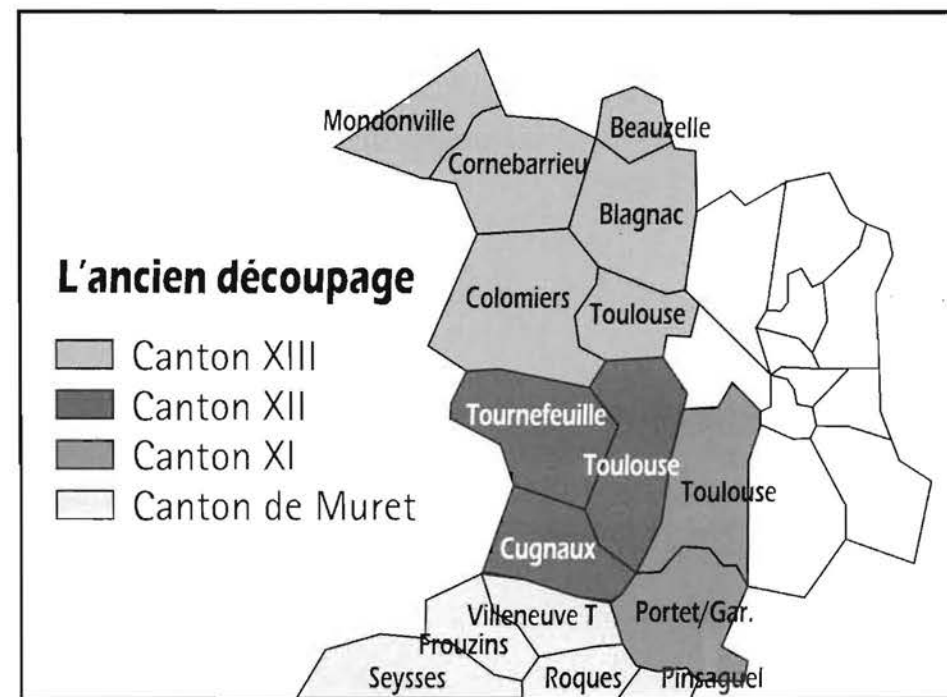
Le journal officiel d'août 1973 précise que le canton 13 comprend « les communes de Beauzelle, Blagnac, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville ainsi que la portion de territoire de la ville de Toulouse déterminée par l'axe des voies ci-après : le Touch, la limite des communes de Blagnac et Colomiers, la voie ferrée Toulouse-Auch, le chemin Teynier (non compris), la limite de l'école supérieure d'agriculture de Purpan, l'avenue de Grande- Bretagne, la rocade ouest et la Garonne. »

La Dépêche du Midi du 26/11/1996 se fait l'écho de cette modification de canton:

« ...Le canton de Toulouse XIII (dont le président est un columérin : Jean Vauchère) est également « trop chargé » démographiquement avec 61 267 habitants. Il sera partagé en deux. Désormais, Toulouse XIII se composera d'une partie toulousaine (6 514 habitants) plus la commune de Colomiers (26 979 habitants) soit un total de 33 493 habitants.

Si le projet voit le jour, un deuxième canton sera constitué de Blagnac, Beauzelle, Cornebarrieu et Mondonville soit une population de 27 774 habitants. »

Ainsi Blagnac est en voie de récupérer son titre mais à l'heure où certaines sensibilités politiques remettent en cause le département, Blagnac va s'engager dans la voie de l'intercommunalité.

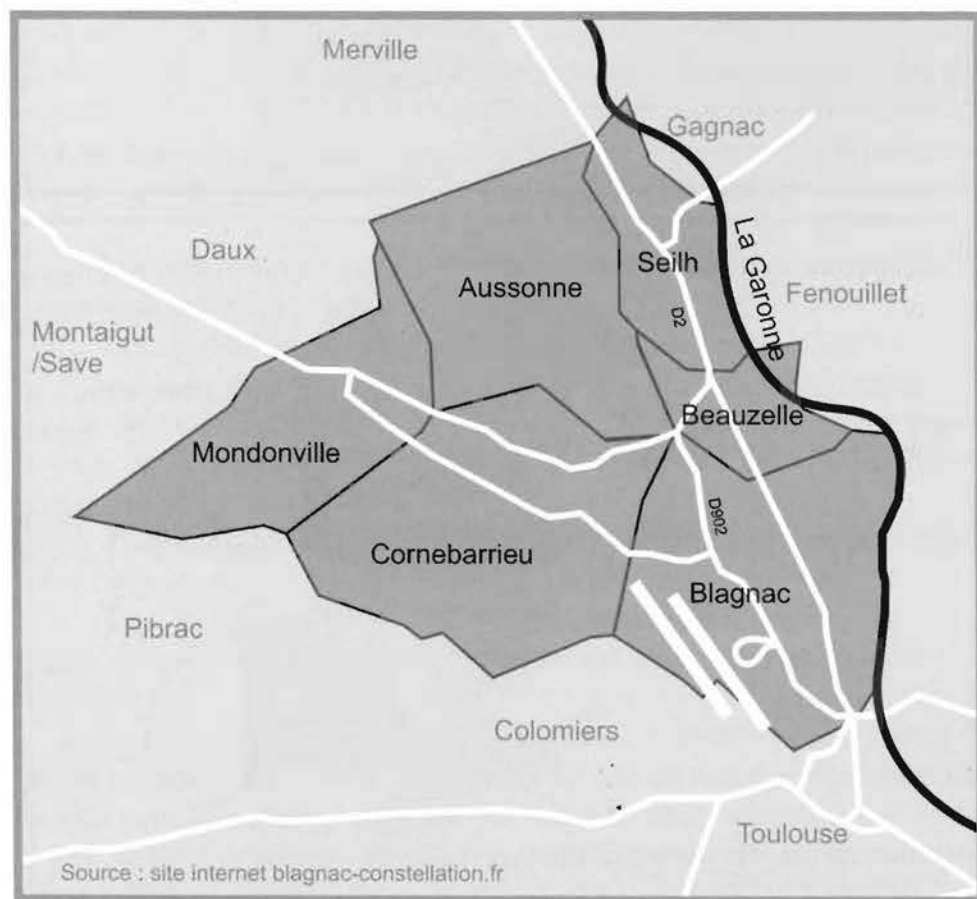


Blagnac entre canton et constellation

Par le décret du 26 février 1997 portant modification et création de cantons dans le département de la Haute-Garonne, l'article 1 décrète : « Il est créé un canton de Blagnac, composé des communes de Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu et Mondonville. Le chef-lieu de ce canton est fixé à Blagnac. »

Le canton de Toulouse XIII est modifié par voie de conséquence.

La préfecture fait savoir le 14 Mars 1997: « ... que la nouvelle carte cantonale prendra effet pour le prochain renouvellement des conseils généraux, c'est-à-dire pour 1998 (28 conseillers généraux sur 53).



Après le renouvellement de 1998, l'assemblée départementale sera vraisemblablement amenée à désigner par tirage au sort celui des trois nouveaux cantons dont le conseiller ne sera élu que pour un mandat de trois ans (1998 à 2001) ».

Il fut tiré au sort que le canton de Blagnac renouvellerait ses élus en 2004.

Ce nouveau découpage est critiqué :

La Dépêche (13/12/96) s'en fait l'écho :

« Découpage autoritaire pour certains ; au fil des années, se sont tissés des liens de communes à communes qui ne reproduisent en rien les territoires administratifs ».

Blagnac retrouve son titre alors que les pouvoirs du département ont été décentralisés ; le Préfet, laissant aux élus une plus grande responsabilité, contrôle la légalité des actes.

Les opérations réalisées par le conseil général dans le département sont très variées. Il intervient auprès des familles (Action sanitaire et sociale). Il a en charge le volet culturel avec l'éducation, la culture et le patri-moine ainsi que le tourisme. Il apporte une aide aux entreprises, aux petites communes.

Le conseil général gère les pompiers.

La ville profite de la périurbanisation et Pierre Izard, président du conseil général constate que :

« Le secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine était déjà en pleine mutation.

La croissance rapide du trafic de l'aéroport, l'attraction que celui-ci exerce sur les implantations d'activités, l'industrie aéronautique fortement présente, une demande de logements déjà supérieure à l'offre : tous ces facteurs exerçaient déjà sur ce secteur une pression urbaine importante.»

À Toulouse, la « politique de la ville » nécessite la coordination des diverses communes urbaines en vue de réaliser des opérations d'urbanisme de grande ampleur, au coût très élevé : c'est le Grand Toulouse ; 21 communes ont décidé de se regrouper pour gérer en commun de grands projets dont Aéroconstellation.

Le montage de l'A380 donne une nouvelle accélération à la

croissance du secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine et va dessiner en quelques années un nouveau paysage.

En même temps Blagnac et ses communes environnantes s'associent dans le cadre d'un SIVOM (syndicat intercommunal à vocations multiples) afin de réfléchir sur l'aménagement commun de leur territoire.

Six communes sont regroupées dans Blagnac Constellation.

Blagnac Constellation favorise l'installation des usines d'Aéroconstellation en partie sur la commune de Blagnac et sur celle de Cornebarrieu en mettant à disposition des terrains issus majoritairement de réserves foncières communales.

Blagnac Constellation mène une réflexion sur l'élaboration de règles communes et la préservation d'espaces communs pour les activités à une échelle qui dépasse la commune.

Une modification des Plans locaux d'Urbanisme (PLU) est réalisée dans chacune des communes du SIVOM en fonction de ces objectifs.

Le Bureau est composé des maires des six communes qui élisent un Président (l'actuel maire de Blagnac, Bernard Keller) et un comité syndical dont les membres sont désignés par les conseils municipaux des six communes proportionnellement à leur population: 6 pour Blagnac, 3 pour Aussonne, Beauzelle et Cornebarrieu, 2 pour Mondonville et Seilh.

Ils décident de toutes les affaires intéressant Blagnac Constellation dans les domaines de compétences que le SIVOM a en charge, sous l'impulsion et le contrôle du Grand Toulouse.

Deux zones d'habitat et d'activités seront aménagées : Andromède (3700 logements prévus sur 200 hectares) sur les communes de Blagnac, Beauzelle et Monges-Croix-du-Sud, (850 logements) sur Cornebarrieu.

En 2003 a lieu la première rentrée du lycée de Blagnac construit grâce au terrain mis gratuitement à disposition du Conseil Régional par Blagnac Constellation dans le quartier d'Andromède.

Le SIVOM « *Blagnac Constellation* » réalise et gère des équipements collectifs tels la Gendarmerie de Beauzelle, des équipements sportifs pour le lycée Saint-Exupéry et le collège d'Aussonne, des aires de nomades, des zones vertes le long de la Garonne ou de l'Aussonnelle...

Les recettes de Blagnac Constellation proviennent en grande partie des taxes reversées par les communes et provenant d'Aéroconstellation,

zone de la chaîne de montage de l'A380 ; Blagnac Constellation verse en outre une dotation aux communes pour faire fonctionner leurs équipements.

L'investissement est réparti en fonction des projets communs.

L'intercommunalité pour les communes de la « *constellation* » est une préoccupation qui entre dans les professions de foi lors des campagnes électorales ; ainsi qu'on « *rende sa place à Seilh dans l'intercommunalité par une représentation active au sein des instances intercommunales, des interventions appuyées sur les grands projets cruciaux et respect des règles de solidarité intercommunale...* » et sont soulignées « *des tendances différentes entre les maires... des discussions très animées, des débats assez durs avec les représentants des grandes villes pour faire entendre la voix d'une petite commune...* »

Conclusion

Tout au long de son histoire Blagnac bénéficie d'une certaine hégémonie sur les autres communes environnantes et quand elle l'a perdue, elle se bat pour récupérer son titre.

Pour que la localité de Blagnac tisse sa toile, il faut qu'elle concentre tout au long de son histoire des facteurs de puissance allant au-delà de ses limites.

La Baronnie au Moyen-Âge est liée au château du baron édifié sur les terres blagnacaises ; de là partent les ordres et reviennent les hommes et les marchandises des terres vassales.

Sous l'Ancien Régime, Blagnac est un centre religieux où deux grands lieux de culte peuvent accueillir l'assemblée municipale et cantonale : l'Eglise et le Prieuré. Ces arguments convaincront les autorités révolutionnaires.

Au XIX^e siècle Blagnac et Colomiers entrent en concurrence sévère ; pourquoi Blagnac élimine-t-elle sa concurrente ?

Peut être est-ce, en particulier, grâce au premier pont de Blagnac construit sur la Garonne qui oblige la population de la rive gauche à passer par ce village pour se rendre à Toulouse et met ainsi Blagnac à proximité immédiate de la grande ville ?

Au début du XX^e siècle Blagnac et Colomiers se destinent à l'aéro-

nautique mais c'est à Blagnac que l'aéroport est aménagé ; à partir de là, les équipements hôteliers, les bureaux viennent entourer cette plaque tournante du sud-ouest et font de Blagnac un pôle économique.

Les communications sont un facteur de puissance pour la commune et leur modernité favorise le développement de la ville.

La ville organise son espace de circulation tentaculaire avec des voies routières et ferroviaires structurantes : la Voie Lactée en liaison avec Aéroconstellation et le Tramway entre Beauzelle et Toulouse via Blagnac.

Sur le plan culturel l'Institut Universitaire Technologique à l'origine en phase avec l'aéronautique et le centre culturel d'Odyssud lui assurent actuellement un rayonnement important sur les autres communes et même sur la capitale régionale.

Le sud-ouest et le nord-est étant pour l'instant des « *ventres mous* » de l'agglomération, même si Blagnac rencontre quelques résistances, la cité est un acteur secondaire certes mais important dans la construction du Grand Toulouse car il structure le nord-ouest, Ramonville et Labège, les deux technopoles, le sud-est.

Monique LANASPÈZE

SOURCES

LAVIGNE (Bertrand) Histoire de Blagnac

Les Archives Municipales de Blagnac :

- Registres des délibérations, Arrêtés du Maire (séries 4 M)
- Blagnac 1789-1799 : le village et la Révolution

Les Archives Départementales :

- Série L (4445-4358)
- Série 1 L (270-273-275)
- 7M (008-023)
- Série D (4 D 5)

Journal Officiel de la R.F (27 février 1997)

Edition Spéciale « La Dépêche du Midi » Aéroconstellation

SIVOM de Blagnac Constellation : Rapport d'Activité 2006

TIMBAL (Daloz) Histoire des Institutions et des faits sociaux